

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société par Action Simplifiée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

ASSOCIATION DIOCESAINE D'ANGERS

10 rue du Parvis Saint Maurice

49100 ANGERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

FORT Pierre-Emmanuel

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes inscrit

I.E.S.E.G.

D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II

Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

ASSOCIATION DIOCESAINE D'ANGERS
10 Rue du Parvis Saint Maurice
49 100 ANGERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Monseigneur,
Pères,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine d'Angers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements de méthode » en page 11 de l'annexe qui précise les conséquences de l'application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 pour la 1^{ère} fois au titre de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, outre l'information mentionnée dans le paragraphe ci-dessus, nous portons à votre connaissance :

- La note de l'annexe « règles générales et comptables » qui précisent les dispositions du plan comptable général appliquées pour l'établissement des présents comptes annuels ;
- La note en pied du compte de résultat sur l'absence d'information probante sur le bénévolat dans les présents comptes annuels
- La note décrivant les règles et méthodes retenues pour l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles
- La note « Annex comptable » décrivant les opérations d'apport de l'exercice et précisant le traitement comptable de ces opérations sur l'exercice
- Et, la note sur les engagements hors bilan.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant notamment :

- L'évaluation des engagements hors bilan, des provisions pour risques et charges ainsi que des fonds dédiés,
- Le traitement comptable des immobilisations corporelles et financières et des opérations juridiques y afférentes
- Le traitement comptable des legs et des engagements liés aux legs
- L'information communiquée sur les engagements hors bilan
- Ainsi que la valorisation des titres en portefeuille.

De plus, en complément des diligences mises en œuvre pour nous assurer, par sondage, du respect des procédures recommandées par l'Association Diocésaine d'Angers dans les paroisses, nous nous sommes assurés de la qualité des documents comptables communiqués par les paroisses et des contrôles mis en œuvre par les services internes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Outre la mention communiquée dans notre paragraphe d'observation, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par votre Evêque et votre trésorier en collaboration avec votre Econome Diocésain et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque en collaboration avec votre trésorier et votre économe diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Arras

Le 27 mai 2026

L'un des Associés

Pierre-Emmanuel FORT

SAS FORT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de DOUAI.

Bilan - Actif

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	106 251 €	106 251 €	0 €	0 €
Droit au bail				
Autres immo. Incorp. /Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 543 230 €		5 543 230 €	5 790 279 €
Constructions	63 410 899 €	40 093 989 €	23 316 910 €	23 724 028 €
Installations techniques, matériel et outillage	120 853 €	79 011 €	41 843 €	42 808 €
Autres immobilisations corporelles	10 245 579 €	8 707 748 €	1 537 831 €	1 678 465 €
Immo. En cours / Avances et acomptes	106 262 €		106 262 €	205 326 €
Biens reçus par legs en attente de revente	76 812 €		76 812 €	175 986 €
			- €	- €
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 025 000 €		1 025 000 €	1 025 000 €
TIAP & autres titres immobilisés			- €	- €
Prêts	345 557 €		345 557 €	374 548 €
Autres immobilisations financières	79 969 €		79 969 €	80 469 €
TOTAL (I)	81 060 413 €	48 986 998 €	32 073 415 €	33 096 909 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	10 398 €		10 398 €	12 308 €
Matières premières et autres approv.			- €	- €
En cours de production de biens			- €	- €
En cours de production de services			- €	- €
Produits intermédiaires et finis			- €	- €
Marchandises			- €	- €
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	26 932 €		26 932 €	21 499 €
Créances	161 398 €		161 398 €	162 693 €
Usagers et comptes rattachés			- €	- €
Créances des legs ou donations	1 900 342 €		1 900 342 €	1 925 788 €
Autres créances	1 481 899 €		1 481 899 €	1 473 282 €
Divers			- €	- €
Charges constatées d'avances	63 981 €		63 981 €	87 151 €
Valeurs mobilières de placement	16 765 885 €		16 765 885 €	16 715 817 €
Instrument de trésorerie			- €	- €
Disponibilités	13 051 374 €		13 051 374 €	12 445 789 €
TOTAL (II)	33 462 209 €	- €	33 462 209 €	32 844 327 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - actif				
COMPTES DE REGULARISATION (III)				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	114 522 622 €	48 986 998 €	65 535 624 €	65 941 236 €

ETATS DE SYNTHESE

Période du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Période N-1 du 01/01/2024 Au 31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT

W

Bilan - Passif

	2025	2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	3 174 600 €	3 174 600 €
Fonds propres avec droit de reprise	80 001 €	80 001 €
Réserves		
Réserves légales	47 507 911 €	45 347 569 €
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves règlementées		
Autres		
Report à nouveau		
Bénéfice de l'exercice	781 077 €	2 160 342 €
Situation nette (sous-total)	51 543 589 €	50 762 512 €
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres consommables		
Subvention investissement	3 411 366 €	3 494 484 €
Provision réglementées		
TOTAL I	54 954 956 €	54 256 996 €
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations	1 828 188 €	1 947 063 €
Fonds dédiés	175 606 €	125 672 €
TOTAL II	2 003 794 €	2 072 735 €
PROVISIONS		
Provisions pour risques	329 281 €	76 781 €
Provisions pour charges	94 243 €	127 060 €
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL III	423 524 €	203 841 €
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	1 788 969 €	2 173 508 €
<i>Emprunts</i>	1 788 969 €	2 173 508 €
<i>Découverts et concours bancaires</i>	- €	- €
Emprunts et dettes financières diverses	1 832 268 €	2 187 294 €
Avances et acomptes reçus s/ commandes et encours	60 €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	450 049 €	433 860 €
Dettes des legs ou donations	148 966 €	153 015 €
Dettes fiscales et sociales	363 660 €	376 072 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 445 €	59 839 €
Autres dettes	3 554 104 €	4 010 049 €
Instruments de trésorerie		- €
Produits constatés d'avance	6 830 €	14 028 €
TOTAL IV	8 153 351 €	9 407 664 €
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION (v)		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)	65 535 624 €	65 941 236 €

COMPTE DE RESULTAT selon les normes ANC 2022-06

	2025	2024	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	- €	- €	- €
Ventes de biens et services			
Vente de biens	11 402 €	3 947 €	7 455 €
<i>dont vente de dons en nature</i>	1 095 €	400 €	
Vente de prestation de service	153 437 €	144 333 €	9 104 €
<i>dont parrainage</i>	- €	- €	- €
Produits des tiers financeurs			
Concours publiques et Subventions d'exploit	83 118 €	11 531 €	71 587 €
Versem. des fondateurs ou consommat° de la dotat° consomptible	- €	- €	- €
Ressources liées à la générosité du public	7 607 159 €	8 046 045 €	438 886 €
<i>Dons Manuels</i>	6 024 400 €	5 891 858 €	132 543 €
<i>Mécénat</i>			- €
<i>Legs, donation et assurance vie</i>	1 582 759 €	2 154 188 €	571 429 €
Contributions financières	55 224 €	55 724 €	499 €
Reprise s/ ADP et transferts de charges	40 848 €	275 557 €	234 709 €
Produits des cessions d'immo corporelles	- €	- €	- €
Utilisations des fonds dédiés	27 621 €	47 200 €	19 580 €
Autres produits	3 720 641 €	3 335 430 €	385 210 €
TOTAL I	11 699 450 €	11 919 767 €	- 220 317 €
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats mat. prem. et autres approv.	- €	- €	- €
Variation de stock	500 €	2 500 €	3 000 €
Achats marchandises	1 909 288 €	1 874 372 €	34 916 €
Variation de stock	- €	2 125 €	2 125 €
Autres achats et charges externes	2 819 654 €	2 488 842 €	330 812 €
Aides financières	- €	369 615 €	369 615 €
Impôts, taxes et versements assimilés	380 001 €	385 074 €	5 073 €
Salaires et traitements	2 065 531 €	2 085 126 €	19 595 €
Charges sociales	796 192 €	798 199 €	2 007 €
Dotations aux :			
Amortissements sur immobilisation	1 465 846 €	1 417 600 €	48 246 €
Provisions sur actif circulant	- €	- €	- €
Provisions pour risques et charges	260 000 €	53 637 €	206 363 €
Valeur comptable des immobilisations cédées	810 €	- €	810 €
Report en fonds dédiés	77 555 €	16 430 €	61 125 €
Autres charges	1 285 585 €	465 422 €	820 163 €
TOTAL II	11 060 963 €	9 953 942 €	1 107 021 €
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	638 488 €	1 965 825 €	- 1 327 338 €

COMPTE DE RESULTAT selon les normes ANC 2022-06

PRODUITS FINANCIERS			
De participations	- €	- €	- €
D'autres valeurs et créances immobilières	- €	- €	- €
Autres intérêts et produits assimilés	204 794 €	111 868 €	92 925 €
Reprise/Prov. et transferts charges	- €	- €	- €
Produits nets/Cession valeurs mobilières	- €	- €	- €
TOTAL III	204 794 €	111 868 €	92 925 €
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées	22 323 €	28 280 €	- 5 957 €
Dotations amortissements/provisions	- €	- €	- €
Différences négatives de change	- €	- €	- €
Charges/cession valeurs mob. Placement	- €	- €	- €
TOTAL IV	22 323 €	28 280 €	- 5 957 €
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	182 471 €	83 589 €	98 882 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	- €	95 774 €	- 95 774 €
Sur opérations en capital	- €	437 001 €	- 437 001 €
Sur exercice antérieur	- €	- €	- €
Reprise/Prov. et transferts charges	- €	- €	- €
TOTAL V	- €	532 775 €	- 532 775 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	- €	353 485 €	- 353 485 €
Sur opérations en capital	- €	38 005 €	- 38 005 €
Sur exercice antérieur	- €	- €	- €
Dotations amortissements et provisions	- €	- €	- €
TOTAL VI	- €	391 489 €	- 391 489 €
3 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- €	141 286 €	- 141 286 €
Participation des salariés aux résultats (VII)	- €	- €	- €
Impôts sur les sociétés (VIII)	39 881 €	30 358 €	9 523 €
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	11 904 244 €	12 564 410 €	- 660 166 €
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	11 123 167 €	10 404 069 €	719 098 €
BENEFICE	781 077 €	2 160 342 €	- 1 379 264 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature	2025	2024	Les éléments recensés sur le bénévolat au titre de 2024 ne présentent pas un caractère probant.
Prestations en nature			
Bénévolat en heures			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à dispositions gratuite des biens			
Prestation en nature			
Personnel et Bénévole			
TOTAL			

ANNEXE

Activité et missions de l'Association Diocésaine d'Angers

L'Association Diocésaine a pour mission de subvenir aux besoins et à l'entretien du Culte Catholique et à ce titre, elle permet aux Clercs et aux fidèles baptisés de réaliser les missions confiées par l'Evêque du lieu (actes de culte, propagation de la foi, accompagnement spirituel,...). Ses ressources sont issues de la générosité des fidèles. Il est à signaler que les lieux de culte sont affectés par les Communes ou l'État à l'Evêque ou au Curé pour l'exercice du culte, mais que l'Association Diocésaine est également propriétaire de lieux de culte dont elle assume l'entretien.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales et comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 05 novembre 2022 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ceci explique le changement de méthode présenté notamment dans les comptes du résultat reclassé.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice comptable à l'autre,
- Indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les terrains sont comptabilisés à la valeur estimative moyenne des villes d'Angers, Cholet, Saumur. Les autres terrains sont évalués sur une moyenne estimative départementale.

Les constructions récentes sont comptabilisées à leur prix de revient (frais d'acquisition inclus). Les constructions plus anciennes ont été valorisées aux dires d'un rapport établi par le Cabinet Roux. En l'absence de précisions, il est parti qu'il y a 80/20 (80 % du coût pour la construction et 20 % pour le terrain).

Les autres immobilisations sont comptabilisées à leur prix de revient.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la réalité économique et durée de vie de chaque composant.

- Logiciels : 1 à 5 ans
- Constructions : 30 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériels et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

La décomposition par composant n'est pas retenue, compte tenu des valeurs non significatives.

Il est à signaler l'établissement, et ce conformément aux dispositions de la loi confortant les principes de la République, d'un état des avantages et ressources en provenance de l'étranger. Cet état a été établi en fonction des données en possession de l'Association en s'appuyant notamment sur l'adresse communiquée par le donateur.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valorisation du portefeuille est déterminée selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Séparation des exercices

Les charges à payer, les produits à recevoir et les charges et produits constatés d'avance constituent des opérations à caractère habituel.

Evènements significatifs

A ce jour des démarches sont encore engagées pour le fonds SELAM, nous estimons que notre engagement serait estimé à 260 000€.

Evènements postérieurs à la clôture

L'Econome et Déléguée Générale a quitté ses fonctions le 31 mai 2026, ainsi que le Responsable Administratif et Financier.

COMPTE DE RESULTAT selon les normes ANC 2022-06 reclassé

	2025	2024	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	-	-	-
Ventes de biens et services			
Vente de biens	11 402	3 947	7 455
<i>dont vente de dons en nature</i>	1 095	400	
Vente de prestation de service	153 437	144 333	9 104
<i>dont parrainage</i>	-	-	-
Produits des tiers financeurs			
Concours publiques et Subventions d'exploit	83 118	80 505	2 613
Versem. des fondateurs ou consommat° de la dotat° consommable	-	-	-
Ressources liées à la générosité du public	7 607 159	8 378 984	- 771 824
<i>Dons Manuels</i>	6 024 400	5 891 838	132 563
<i>Mécénat</i>			-
<i>Legs, donation et assurance vie</i>	1 582 759	2 487 146	- 904 387
Contributions financières	55 224	55 724	- 499
Reprise s/ ADP et transferts de charges	40 848	179 999	- 139 151
Produits des cessions d'immo corporelles	-	-	-
Utilisations des fonds dédiés	27 621	47 200	- 19 580
Autres produits	3 720 641	3 814 101	- 93 461
TOTAL I	11 699 450	12 704 793	- 1 005 342
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats mat. prem. et autres approv.	-	-	-
Variation de stock	500	2 500	- 3 000
Achats marchandises	1 909 288	1 874 372	34 916
Variation de stock	-	2 125	- 2 125
Autres achats et charges externes	2 819 654	2 488 842	330 812
Aides financières	-	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	380 001	385 074	- 5 073
Salaires et traitements	2 065 531	2 005 301	60 231
Charges sociales	796 192	798 199	- 2 007
Dotations aux :			
Amortissements sur immobilisation	1 465 846	1 417 600	48 246
Provisions sur actif circulant	-	-	-
Provisions pour risques et charges	260 000	53 637	206 363
Valeur comptable des immobilisations cédées	810	370 963	- 370 152
Report en fonds dédiés	77 555	16 430	61 125
Autres charges	1 285 585	1 187 639	97 946
TOTAL II	11 060 963	10 597 681	463 281
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	638 488	2 107 111	- 1 468 624

COMPTE DE RESULTAT selon les normes ANC 2022-06 reclassé

	2025	2024	Variation
PRODUITS FINANCIERS			
De participations	- €	- €	- €
D'autres valeurs et créances immobilières	- €	- €	- €
Autres intérêts et produits assimilés	204 794 €	111 868 €	92 925 €
Reprise/Prov. et transferts charges	- €	- €	- €
Produits nets/Cession valeurs mobilières	- €	- €	- €
TOTAL III	204 794 €	111 868 €	92 925 €
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées	22 323 €	28 280 €	- 5 957 €
Dotations amortissements/provisions	- €	- €	- €
Différences négatives de change	- €	- €	- €
Charges/cession valeurs mob. Placement	- €	- €	- €
TOTAL IV	22 323 €	28 280 €	- 5 957 €
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	182 471 €	83 589 €	98 882 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	- €	- €	- €
Sur opérations en capital	- €	- €	- €
Sur exercice antérieur	- €	- €	- €
Reprise/Prov. et transferts charges	- €	- €	- €
TOTAL V	- €	- €	- €
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	- €	- €	- €
Sur opérations en capital	- €	- €	- €
Sur exercice antérieur	- €	- €	- €
Dotations amortissements et provisions	- €	- €	- €
TOTAL VI	- €	- €	- €
3 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- €	- €	- €
Participation des salariés aux résultats (VII)	- €	- €	- €
Impôts sur les sociétés (VIII)	39 881 €	30 358 €	9 523 €
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	11 904 244 €	12 816 661 €	- 912 417 €
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	11 123 167 €	10 656 319 €	466 847 €
BENEFICE	781 077 €	2 160 342 €	- 1 379 265 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	2025	2024	Les éléments recensés sur le bénévolat au titre de 2024 ne présentent pas un caractère probant.
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat en heures			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			Les éléments recensés sur le bénévolat au titre de 2024 ne présentent pas un caractère probant.
Mise à dispositions gratuite des biens			
Prestation en nature			
Personnel et Bénévole			
TOTAL			

Notes sur bilan - Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	106 251 €			106 251 €
Immobilisations incorporelles	106 251 €			106 251 €
Terrains et agencements	6 224 397 €			6 224 397 €
Constructions sur sol propre	43 196 076 €			43 196 076 €
Installat° générales, agencements et aménagements construct°	19 070 441 €	463 214 €		19 533 655 €
Installations techniques, matériel et outillage industriel	107 734 €	13 119 €		120 853 €
Installat° générales, agencements et aménagements divers	5 631 761 €	56 448 €	69 877 €	5 618 332 €
Matériel de transport	159 669 €	14 300 €	13 414 €	160 554 €
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 520 373 €	123 490 €	177 171 €	4 466 693 €
Immobilisations corporelles en cours	205 326 €	106 262 €	205 326 €	106 262 €
Biens destinés à la revente	175 986 €	7 645 €	106 819 €	76 812 €
Immobilisations corporelles	79 291 764 €	784 479 €	572 608 €	79 503 636 €
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 025 000 €			1 025 000 €
Autres titres immobilisés	- €			- €
Prêts et autres immobilisations financières	374 548 €	56 381 €	85 372 €	345 557 €
Immobilisations financières	1 399 548 €			1 370 557 €
Dépôts et cautionnements versés	80 469 €		500 €	79 969 €
Autres immobilisations financière	80 469 €			79 969 €
ACTIF IMMOBILISE	80 878 032 €	784 479 €	572 608 €	81 060 413 €

Notes sur bilan - Amortissements

Amortissements des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	106 251 €			106 251 €
Immobilisations incorporelles	106 251 €			106 251 €
Agencement et aménagement de terrains	434 118 €	26 923 €		461 042 €
Constructions sur sol propre	32 936 585 €	452 944 €		33 389 529 €
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 605 905 €	637 846 €	319 €	6 243 432 €
Installations techniques, matériel et outillage industriel	64 926 €	14 080 €		79 006 €
Installations générales, agencements et aménagements divers	4 747 803 €	154 628 €	69 877 €	4 832 554 €
Matériel de transport	138 236 €	10 613 €	13 414 €	135 435 €
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 747 299 €	168 813 €	176 361 €	3 739 751 €
Immobilisations corporelles	47 674 871 €	1 465 846 €	259 971 €	48 880 747 €
Immobilisations financières	- €			- €
Autres immobilisations financières	- €			- €
ACTIF IMMOBILISE	47 781 122 €	1 465 846 €	259 971 €	48 986 998 €

Notes sur bilan - Immos financières

Liste des filiales et participations

En Kilo Euros	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
Filiales (détenues à + 50%)										
<i>SCI SAINT MAURICE</i>	1075 K€	- €	95.35%	1025 €	1025 €	120 K€	1078.8 K€	76 K€	-8.2 K€	0
Participations (entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										

- 1 Capital
- 2 Capitaux propres autres que le capital
- 3 Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
- 4 Valeur comptable brute des titres détenus
- 5 Valeur comptable nette des titres détenus
- 6 Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés
- 7 Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
- 8 Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé
- 9 Résultat du dernier exercice clos
- 10 Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

Notes sur bilan - créances et produits à recevoir

Etat des créances

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	345 557 €	85 372 €	260 186 €
Prêts			
Autres	79 969 €		79 969 €
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	161 398 €	161 398 €	
Créances sur legs ou donations	1 900 342 €	1 900 342 €	
Autres	1 481 899 €	1 481 899 €	
Charges constatées d'avance	63 981 €	63 981 €	
Total	4 033 147 €	3 692 992 €	340 155 €
Prêts accordés au cours de l'exercice	56 381 €		
Prêts récupérés au cours de l'exercice	85 372 €		

Produits à recevoir

	Montant
Clients - facture à établir	
Personnel - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	158 501 €
Intérêts courus à recevoir	20 109 €
Total	178 611 €

Notes sur le bilan - Divers Actifs

Dépréciation des actifs

	Dépréciat° au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et valeurs mobilières	530	-	530	-
	-			-
Total	530	-	530	-
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation	530	-	530	-
Financières				
Exceptionnelles				

Situation du portefeuille titres

Titres détenus	Valeur selon cours 31/12/20	Valeur selon cours 31/12/21	Valeur selon cours 31/12/22	Valeur selon cours 31/12/23	Valeur selon cours 31/12/24	Valeur selon cours 31/12/25
BPA	17 192	17 192	17 192	17 192	17 192 €	17 192 €
CM - CIC	9 626 239	10 517 128	14 665 466	15 330 777	15 941 092 €	16 342 883 €
CE	2 775 468	3 035 824	2 843 806	2 973 408	3 091 566 €	3 170 691 €
Total	12 418 898	13 570 144	17 526 464	18 321 377	19 049 850 €	19 530 766 €
Valeur selon coût moyen unitaire pondéré				16 715 817	16 715 817 €	17 203 609 €
Plus-value latente				1 605 561	2 334 034 €	2 327 157 €

Depuis le 01/01/2022, la méthode comptable retenue pour l'évaluation des titres est celle du coût moyen unitaire pondéré en remplacement de la méthode FIFO.



Notes sur le bilan - Fonds Propres

Fonds Propres

Tableau de variation des fonds propres	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Fonds statutaires	-			-
Apports sans droit de reprise	3 174 600 €			3 174 600
Legs et donations	- €			-
Subventions affectées	- €			-
Autres fonds	- €			-
Total fonds sans droit reprise	3 174 600 €			3 174 600
Apports avec droit de reprise	80 001 €			80 001
Legs et donations assortis d'une condit°				-
Subventions affectées				-
Total fonds avec droit reprise	80 001 €			80 001
Ecarts de réévaluation	- €			-
Réserves statutaires ou contractuelles	- €			-
Réserves règlementées	- €			-
Autres réserves	43 638 348 €	2 197 262 €		45 835 610
Réserve affectée - Cathédrale	909 222 €		36 921 €	872 301
Réserve projet territorial	800 000 €			800 000
Report à nouveau	- €			-
Résultat de l'exercice	2 160 342 €	781 077 €	2 160 342 €	781 077
Dotations consommables				-
Subventions d'invest.	3 494 484 €		83 118 €	3 411 366
Provision Règlementées				-
TOTAL	54 256 997 €	2 978 339 €	2 280 381 €	54 954 955 €

Ressources affectées

	RESERVES AU 31/12/2024	A affecter en réserves lors affectation résultat de l'exercice	RESERVES APRES AFFECTATION
Legs Cathédrale	909 222 €	-	872 302 €
TOTAL	909 222 €	-	872 302 €

Subventions amortissables

	Montants à l'origine	Amts de l'exercice	Cumul des amts	Valeurs nettes
Subventions Carillon Cholet	244 375 €	8 146 €	116 078 €	128 297 €
Subventions Sacré Cœur Cholet	3 687 399 €	74 972 €	404 329 €	3 283 069 €
	3 931 774 €	83 118 €	520 407 €	3 411 366 €

Les subventions sont comptabilisées à la notification de l'accord d'attribution.

	Phase 1 Tr. A-B-C	Phase 2 Tr. A - B - C	Phase 3 Tr. Unique
Montant des travaux Sacré Cœur réalisés	2 698 954 €	2 372 514 €	1 158 039 €
Subventions accordées	1 422 800 €	1 610 640 €	625 761 €
Subventions versées	1 422 800 €	1 610 640 €	625 761 €

Fonds dédiés

		Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Apports de l'exercice B	Utilisations de l'exercice C	Solde des fonds en fin d'exercice A+B-C
	Ressources provenant de la générosité du public					
160	Sarepta 19 - Church in progress	9 990.00 €	9 990.00 €			9 990.00 €
206	Sarepta 19 - Pèlerinage à ROME	6 095.00 €	6 095.00 €			6 095.00 €
160	Sarepta 21 - Parcours Esprit Saint	2 410.00 €	2 410.00 €			2 410.00 €
178	Centre pastoral - Chateaufort sur Sarthe	85 500.00 €	85 500.00 €			85 500.00 €
231	Béhuard - Pèlerinage terre sainte	3 242.00 €	3 242.00 €			3 242.00 €
232	Sarepta 23 - Adoration - MDO Cholet	2 703.00 €	2 703.00 €			2 703.00 €
169	Paroisse St Benoît en Val de Moine - Achat	5 200.00 €	5 200.00 €			5 200.00 €
171	Paroisse St Jean du Bocage - Restauration de l'Autel	4 452.00 €	4 452.00 €			4 452.00 €
191	Paroisse St Jean Paul 2 - Travaux	4 980.00 €	4 980.00 €	15 375.00 €		20 355.00 €
210	Paroisse St Pierre Notre Dame - Travaux	1 100.00 €	1 100.00 €	2 100.00 €	3 200.00 €	- €
168	Paroisse Notre Dame du Bellay - Frais inhumation Mr Gérard Portais			6 600.00 €		6 600.00 €
175	Paroisse St Charles de Foucauld - Travaux			14 364.00 €		14 364.00 €
177	Paroisse Bienheureux Antoine Chevrier - Travaux			26 861.00 €	24 420.75 €	2 440.25 €
195	Paroisse St Martin en Layon - Travaux			2 905.00 €		2 905.00 €
216	Paroisse St Antoine - St Serge - Travaux			9 350.00 €		9 350.00 €
	TOTAL	125 672 €	125 672 €	77 555 €	27 621 €	175 606 €

Notes sur bilan – Provisions

Provisions pour risques et charges

Méthodes utilisées pour le calcul des provisions :

Les engagements de retraite sont comptabilisés en provisions pour risques et charges s'élève à :

75 011 €

Le calcul est réalisé selon les critères suivants :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3 % par an

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions début de l'exercice	Dotat° exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges (1)	6 281 €	- €	- €	6 281 €
Provision honoraires sur legs	22 071 €		5 700 €	16 371 €
Provision charges sur legs	2 941 €		81 €	2 860 €
Pensions et obligations similaires IDR	102 048 €		27 037 €	75 011 €
Autres provisions p/ risques et charges	70 500 €	260 000 €	7 500 €	323 000 €
Total	203 841 €	260 000 €	40 318 €	423 524 €

(1) les provisions pour litige sont constituées dès la naissance d'une situation contentieuse de tout ordre (fournisseurs, travaux, personnel, ect...) avec l'évaluation selon les règles en vigueur.

Notes sur bilan - Dettes & Charges à payer

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :	1 788 969 €	234 289 €	945 064 €	609 616 €
à 1 an au maximum à l'origine				
à plus de 1 an à l'origine	1 788 969 €			
Emprunts et dettes financières divers	1 832 268 €		1 832 268 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	450 049 €	450 049 €		
Dettes des legs ou donations	148 966 €	148 966 €		
Dettes fiscales et sociales	363 660 €	363 660 €		
Dettes s/ immobilisations et comptes rattachés	8 445 €	8 445 €		
Autres dettes	3 554 104 €	577 631 €	2 976 473 €	
Produits constatés d'avance	6 830 €	6 830 €		
Total	8 153 291 €	1 789 870 €	5 753 805 €	609 616 €
Emprunts souscrits en cours d'exercice	- €			
Emprunts remboursés sur l'exercice	383 809 €			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	101 544 €
Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédits	502 €
Dettes provisions pour congés à payer et CET	91 955 €
Charges sociales sur congés à payer et CET	34 731 €
Charges sociales - charges à payer	173 705 €
Etat - autres charges à payer	68 564 €
Divers - charges à payer	22 949 €
Total	493 950 €

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits

Rémunération des Commissaires aux comptes

Honoraire de certification des comptes : 16 500 €

Autres charges et produits de gestion

	Charges	Produits
Autres charges de gestion		
Apport avec droit de reprise	128 100 €	
Charges - Organisation manifestation culturelle	176 633 €	
Charges - Pèlerinages	468 611 €	
Charges - Animation paroissiales	152 600 €	
Autres charges diverses	277 721 €	
Subventions accordés par les paroisses	81 920 €	
Catéchèse		111 773 €
Participation alimentation et logements pretres		237 691 €
Occupation salle, restauration		300 462 €
Participation vie paroissiale et autres activités annexes		244 342 €
Autres remboursements		205 273 €
Troncs et votives		305 771 €
Casuels Baptême		189 135 €
Casuels Mariage		177 624 €
Casuels Sépulture		1 290 613 €
Recettes - Organisation manifestation culturelle		78 043 €
Recettes - Pèlerinages		431 158 €
Recettes - Concert		18 226 €
Autres produits divers		130 531 €
TOTAL	1 285 585 €	3 720 641 €

Successions en cours au 31/12/2025

Nom du défunt	Fonds reportés début exercice	Augmentat°/ Diminut°	Fonds reportés fin exercice	Créances sur legs	Dettes sur legs	Biens destinés à la revente	Éléments non évalués par notaire
BLO	32 967 €	- €	32 967 €	36 472 €	3 505 €	- €	
CHE	256 354 €	- €	256 354 €	273 690 €	17 336 €	- €	
VAN	581 585 €	- €	581 585 €	595 275 €	13 689 €	- €	
JOU	247 050 €	- 120 919 €	126 131 €	66 631 €	- €	59 500 €	
DEL	2 200 €	- 2 108 €	92 €	92 €	- €	- €	
GUE	38 €	- €	38 €	3 016 €	2 977 €	- €	
BRO	151 903 €	- 4 819 €	147 084 €	169 316 €	22 233 €	- €	
MAR	31 409 €	- €	31 409 €	72 378 €	40 968 €	- €	
BOI	170 375 €	- €	170 375 €	171 780 €	1 406 €	- €	
BEU	1 386 €	3 801 €	5 187 €	1 140 €	168 €	4 215 €	
FOU	9 667 €	- €	9 667 €	- €	- €	9 667 €	
PAT	182 666 €	- €	182 666 €	186 737 €	4 071 €	- €	
CHE	- €	50 799 €	50 799 €	54 039 €	3 240 €	- €	
JAD	- €	164 769 €	164 769 €	175 780 €	11 011 €	- €	
ROU	- €	58 013 €	58 013 €	61 378 €	3 365 €	- €	
PIR	- €	4 873 €	4 873 €	4 543 €	3 100 €	3 430 €	
GAZ	- €	6 178 €	6 178 €	28 075 €	21 897 €	- €	
DON	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
PIN	11 €	- 11 €	- €	- €	- €	- €	
FEL	19 174 €	- 19 174 €	- €	- €	- €	- €	
DAU	10 015 €	- 10 015 €	- €	- €	- €	- €	
GRI	23 €	- 23 €	- €	- €	- €	- €	
BRA	34 985 €	- 34 985 €	- €	- €	- €	- €	
HOD	137 703 €	- 137 703 €	- €	- €	- €	- €	
JEA	75 108 €	- 75 108 €	- €	- €	- €	- €	
GAU	2 444 €	- 2 444 €	- €	- €	- €	- €	
TOTAL	1 947 063 €	- 118 875 €	1 828 188 €	1 900 342 €	148 966 €	76 812 €	-

Legs, assurances vies ou donations : détail compte de résultat

Assurance vie	1 020 359 €
Legs	562 400 €
Total	1 582 759 €

Autres informations

Effectif au 31/12/2025

	Effectif présent au 31/12/2025			Equivalent temps plein de l'effectif présent au 31/12
	Effectif hommes (en nombre)	Effectif femmes (en nombre)	Effectif Total (en nombre)	
Cadres	1	7	8	6.77
Employés	12	69	81	44.27
Total	13	76	89	51.05

	Eclésiastiques au 31/12/2025			
	<65 ans	65-75 ans	>75 ans	Total
Prêtres	53	14	82	149
dont non incardinés	21	2		
Séminaristes	5			
Etudiants	11			
Total	69	14	82	149

Engagements hors bilan

Engagements donnés

	Montant
Avals et cautions	
Caution bancaire pour le prêt souscrit par l'Association Notre Dame	685 251
Caution bancaire pour le prêt souscrit par l'AEPS de St Paul en Baugeois	99 980
Caution bancaire pour le prêt souscrit par l'Assoc. paroissiale St Aubin	253 951
Caution bancaire pour le prêt souscrit par la SCI St Maurice	883 097
Engagements en matière de pensions	1 043 978
Engagement du crédit-bail	
Autres engagements donnés	
Garantie sur emprunts Crédit Mutuel : Nantissement s/ CAT	485 000
Capital Restant dû au 31/12/2025 : 569525 €	
Garantie sur emprunts Caisse d'Epargne : Nantissement s/ comptes-titres	2 265 000
Capital Restant dû au 31/12/2025 : 1 216666 €	
Intérêts restant dûs sur emprunts auprès des établissements de crédits	77 958
Total	5 794 215

Engagements de garantie donné en matière de pensions des prêtres :

En ce qui concerne les prêtres incardinés, le diocèse a pris l'engagement, lors de leur ordination de leur verser après leur retraite, si nécessaire, un complément de pension pour maintenir traitement au niveau de celui des prêtres en activité, en tenant compte des pensions versées par la caisses sociales.

Cet engagement est calculé pour chaque prêtres incardiné dans le diocèse, sur la base de la pension complémentaire moyenne versée aux prêtres retirés à partir de 75 ans (âge canonique de la retraite) à 88 ans (âges moyen d'espérance de vie des prêtres du diocèse), avec un minimum d'un an pour les prêtres au dessus de cette limite.

- "pensions et indemnités assimilées" = prêtres retirés.
- "complément de retraite pour personnel en activité" = prêtres en activité non pensionnés.
- "complément de retraite personnel en retraite" = prêtres en activités, pensionnés.

Au 31/12/2025, le total de l'engagement envers les prêtres s'élève à :

1 043 978 €

Engagements reçus

	Montant
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Protocole d'accord pour dation signée 3/05/2023 : propriété sur plusieurs lots lors remise	1 140 000 €
Legs nets à réaliser - legs particuliers acceptés sans actes de délivrance	- €
Total	1 140 000 €

Baux (emphytéotiques, à réhabilitation et à construction)

Adresse	Redevance	Date de conclusion	Echéance	Surface
AD Bailleur				
Allée Louis Bessière - Enclos du vieux Château Fort - Pouancé	1€/an	23/10/2019	22/10/2049	47a20ca
Rue Denis papin - Segré	21,98 €/an	06/09/2005	30/06/2036	04a55ca
Rue Denis Papin - Segré	19,21 €/an	30/09/1998	30/06/2036	06a32ca
Rue Denis Papin - Segré	15,24 €/an	01/07/1986	30/06/2036	04a66ca
Rue maréchal Juin - Melay	45,73 €/an	01/11/1989	01/11/2024	01ha97a62ca
Place Ste Thérèse - Angers	- €	01/01/1994	31/12/2024	02a37ca
88 rue Lareveillere - Angers	- €	30/11/2012	31/12/2027	65a58ca
29 rue abbé Frémont - Angers	35 695 €/an	27/02/2007	04/01/2036	20a40ca
1 rue notre Dame - Béhuard	10 €/an	01/08/2023	31/07/2043	79a11ca
AD Preneur				
1 Place de la Madeleine -	1,52 €/an	26/08/2013	26/08/2033	11a68ca
2 rue de l'Ecriture - Angers	15,24 €/an	01/09/1966	01/09/2065	22a24ca
2 rue Chanoine Urseau - Angers	91,47 €/an	02/05/1952	02/05/2027	32a60ca
2, rue de l'Arzillé - Chemillé	2362€/an	27/12/2004	26/12/2028	09a35ca

Avantages et Ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	date	personnalité	nature	caractère	mode	Valorisation
Portugal	15/01/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	20
Portugal	15/02/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	20
Portugal	15/03/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	20
Portugal	15/04/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	20
Portugal	15/05/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	20
Portugal	15/06/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	20
Portugal	15/07/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	20
Portugal	15/08/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	20
Portugal	15/09/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	20
Portugal	15/10/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	20
Portugal	15/11/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	20
Portugal	15/12/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	20
TOTAL - Portugal Lisbonne						240 €
Royaume Uni	15/01/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	50
Royaume Uni	15/02/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	50
Royaume Uni	15/03/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	50
Royaume Uni	15/04/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	50
Royaume Uni	15/05/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	50
Royaume Uni	15/06/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	50
Royaume Uni	15/07/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	50
Royaume Uni	15/08/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	50
Royaume Uni	15/09/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	50
Royaume Uni	15/10/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	50
Royaume Uni	15/11/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	50
Royaume Uni	15/12/2025	p. physique	dons	direct	prélèvement	50
TOTAL - Royaume Uni Londres						600 €
Espagne	31/12/2025	p. physique	dons	direct	carte bancaire	1000
TOTAL - Espagne Madrid						1 000 €
Total Avantages et Ressources						1 840 €

ANNEXE COMPTABLE

Apport en numéraire avec droit de reprise

Le 25 novembre 2025, l'Association diocésaine d'Angers a conclu avec l'Association paroissiale Saint-Aubin, Saint-Maurille, Saint-Jean de la Croix un contrat d'apport en numéraire assorti d'un droit de reprise.

Dans ce cadre, l'Association diocésaine a versé une somme de **120 000 euros** destinée à contribuer au financement de l'acquisition par l'Association paroissiale d'une maison à usage d'habitation située **5 rue Marceau, 49130 Les Ponts-de-Cé**, enclavée dans un ensemble immobilier appartenant à cette dernière.

Conformément aux stipulations contractuelles, cet apport est strictement affecté au financement de ladite acquisition et n'emporte aucun transfert définitif de propriété des fonds.

L'Association diocésaine conserve un **droit de reprise intégral** sur la somme apportée, exerçable notamment en cas :

- d'utilisation non conforme de l'apport,
- de non-respect des buts statutaires ou de la mission de l'Église,
- de revente du bien immobilier,
- ou de dissolution ou liquidation de l'Association paroissiale.

Le droit de reprise pourra être exercé pendant une durée de **trente (30) ans**, renouvelable deux fois, à compter de la signature du contrat.

En cas d'exercice de ce droit, la restitution s'effectuera **sans indexation**, pour le **montant nominal de 120 000 euros**, et sans délai à compter de la notification de la décision.

Cette somme est inscrite dans le compte 6573000

Avenant n°1

La paroisse Saint-Jean-Bosco de l'Association Diocésaine d'Angers a versé, sans l'accord du conseil d'administration, une somme supplémentaire de 8 100 € à l'Association paroissiale Saint-Aubin, Saint-Maurille, Saint-Jean-de-la-Croix, en plus du montant prévu par le contrat d'apport en numéraire avec droit de reprise.

Cette somme a servi à financer une partie de l'indemnité d'immobilisation due par l'association paroissiale. L'avenant n°1 a pour objet de formaliser le remboursement à l'Association diocésaine d'Angers des 8 100 € versés en trop au regard du contrat initial.

Cette somme est inscrite dans le compte 6573000